

que les Américains auront dorénavant le nez et le doigt dans les décisions que prend le gouvernement canadien en matière de subventions au développement régional. Qu'arrive-t-il si le gouvernement canadien décide d'aider une industrie de la coupe du bois ou du sciage? Il est obligé d'aller demander à l'Oncle Sam: Est-ce que je peux procéder?

Monsieur le Président, vous comprenez pourquoi, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous opposons au projet de loi C-37. J'en parlerais plus longtemps mais, malheureusement, mon temps est écoulé.

M. le vice-président: A l'ordre! Il restera quatre minutes de temps de parole à l'honorable député cet après-midi pour compléter son discours.

Comme il est 13 h 16, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 16.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA DOMINION COAL COMPANY OF CANADA

LA SITUATION DES ANCIENS EMPLOYÉS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, peu avant la Noël, j'ai signalé à la Chambre et au gouvernement le triste sort des anciens employés de la Dominion Coal Company du Canada. Par le biais de sa société d'État, la Société de développement du Cap-Breton, le gouvernement n'a nullement tenu compte de la demande d'aide que j'ai présentée pour le compte de ces employés en décembre dernier.

A notre époque et dans un pays aussi riche que le Canada, on ne devrait pas obliger des gens à vivre dans de telles conditions. La Société de développement du Cap-Breton n'a pas de responsabilité juridique à l'égard de ces gens; cela, personne ne le conteste. D'aucuns prétendent cependant que cette dernière a le devoir moral de secourir ces gens-là qui ont consacré leur vie au secteur charbonnier et au Cap-Breton; la Société d'État leur est donc redevable.

J'exhorte le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) à se porter immédiatement au secours de ces gens dont un bon nombre vit en deçà du seuil de la pauvreté. Le ministre doit faire enquêter sur cette affaire, présenter immédiatement un rapport au Parlement et prévoir des fonds considérables pour dépanner ces gens.

Article 21 du Règlement

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LE SUCCÈS DE LA PRIVATISATION

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, en novembre 1984, le gouvernement a annoncé son programme de renouveau économique, qui prévoyait notamment la privatisation des sociétés de la Couronne qui ne sont plus dans l'intérêt public.

L'objet essentiel de la privatisation n'est pas de corriger les erreurs du passé, mais bien d'assurer le meilleur avenir possible aux entreprises concernées et à leurs employés. Jusqu'à maintenant, six sociétés de la Couronne dont les Arsenaux canadiens, de Havilland et Canadair, ont été vendues. Dans chaque cas, l'aliénation a donné les résultats escomptés.

La privatisation réduit la taille du gouvernement, stimule l'initiative privée, favorise la concurrence et une meilleure utilisation des ressources et améliore l'efficacité de la société concernée en l'assujettissant aux lois du marché et en réduisant la possibilité d'ingérence politique et bureaucratique.

Je félicite la ministre d'État à la Privatisation (M^{me} McDougall) et je l'exhorte à privatiser l'empire Petro-Canada le plus tôt possible.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE MAINTIEN DU SERVICE LE SAMEDI DANS LES RÉGIONS RURALES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, si j'en crois des renseignements en provenance de Sudbury, les Postes canadiennes auraient décidé de mettre un terme au service le samedi dans les régions rurales, continuant ainsi à défavoriser les habitants des régions rurales.

Le programme des Postes canadiennes a été élaboré à huis clos. Ainsi, lorsque les députés conservateurs de l'arrière-ban ont constaté à quel point les Canadiens des régions rurales étaient victimes de ce projet, ils se sont révoltés. Même le premier ministre (M. Mulroney) aurait déclaré alors qu'il n'était plus question que les habitants des régions rurales soient désavantagés par rapport aux autres citoyens.

Le comité a tenu ses audiences, mais ce n'était vraiment pas sérieux. Les Postes projettent encore de réduire le service offert aux régions rurales. Étant toujours défavorisés, les Canadiens habitant ces régions ont été forcés de s'organiser. Ils ont donc formé un groupe appelé *Rural Dignity* qui organise des réunions dans tout le pays et qui cherche à obtenir une audience avec le ministre compétent. Ce dernier s'y refuse. Il rejette les demandes en ce sens. Le comité, quant à lui, continue de faire la sourde oreille aux appels en faveur d'audiences publiques au sujet du service postal.

Nous, de ce côté-ci, souhaitons que les habitants des régions rurales bénéficient d'un service de premier ordre. Nous réclamons le rétablissement de la distribution le samedi dans les régions rurales et prions le gouvernement de revenir sur sa politique de compressions dans le service rural.